



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
25 octobre 2016
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 octobre 2016, à 10 heures

Président : M^{me} Mejía Vélez (Colombie)

Sommaire

Point 27 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17599X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 27 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite) (A/71/38, A/71/209, A/71/219, A/71/223, A/71/306 et A/71/398)

1. **M. Mnisi** (Swaziland), s'exprimant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), déclare que les États membres de la SADC sont résolus à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. À cette fin, la SADC a adopté divers plans et stratégies, notamment un protocole complet sur le genre et le développement, qui a été révisé afin de l'harmoniser avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si ce protocole représente un grand pas en avant pour la sous-région, sa mise en œuvre exige cependant un environnement institutionnel favorable. La SADC a mis au point des outils pour la collecte des données et une matrice pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports afin d'évaluer les progrès de la mise en œuvre du protocole.

2. Au niveau régional, la SADC est également résolue à réaliser l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, dont l'égalité des sexes est un des grands axes, et a participé à l'élaboration de la feuille de résultats concernant la parité des sexes en Afrique. Elle a en outre entamé l'élaboration d'un programme multidimensionnel régional d'émancipation économique des femmes, cet aspect étant essentiel pour assurer l'égalité des sexes.

3. Notant que l'Afrique australe a été très sévèrement touchée par l'épidémie de VIH/sida, il précise que la SADC a adopté un cadre stratégique sur cette question et a formulé un certain nombre de politiques visant à combattre l'épidémie, comprenant des interventions dans le domaine médical et des initiatives visant à changer le comportement des personnes. Consciente que les conditions socioéconomiques jouent un rôle dans l'épidémie, la SADC s'est en outre engagée à sensibiliser; élargir l'accès aux soins, aux tests et aux services de conseil; accélérer le développement; intensifier la mobilisation des ressources; et renforcer les mécanismes institutionnels, de suivi et d'évaluation. Il convient de prêter une attention particulière aux inégalités entre les sexes, à la vulnérabilité des filles et aux pratiques

néfastes, car les femmes représentent la majorité des cas d'infection par le VIH.

4. En dépit des progrès, les inégalités entre les sexes demeurent l'un des plus grands défis en Afrique australe, les lacunes en matière d'accès et de propriété des ressources, la violence sexiste, la traite et l'inadéquation des sources d'investissement social s'avérant particulièrement préoccupantes.

5. **M. Oña Garcés** (Équateur) dit que le concept de « bien vivre » ou « *sumac kawsay* », autre voie de développement, guide désormais les politiques du pays, notamment son engagement à assurer l'égalité des sexes et le principe de non-discrimination.

6. Au cours des neuf dernières années, la participation politique des femmes a augmenté. Les femmes occupent des postes clefs au sein de l'Assemblée nationale, de la Cour de justice et du Cabinet, où elles détiennent des portefeuilles stratégiques tels que la justice et les droits fondamentaux, l'inclusion économique et sociale, le développement, la santé, le développement urbain et le logement, et la planification. Le Gouvernement a intégré la problématique hommes-femmes dans les stratégies nationales; établi un conseil sur l'égalité des sexes pour appuyer les politiques de développement et les lois visant à assurer l'autonomisation des femmes; et adopté un programme national sur les femmes et l'égalité des sexes comprenant des propositions de politiques transversales et de discrimination positive.

7. En outre, l'Assemblée nationale a adopté des lois incriminant spécifiquement le féminicide et octroyant une sécurité sociale et des droits à pension aux travailleurs domestiques non rémunérés. Le Gouvernement s'attaque également à la question de la violence sexiste en réformant la législation, en menant des campagnes de sensibilisation et en créant des foyers d'accueil et des unités judiciaires spécialisées, le but étant d'améliorer l'accès des femmes à la justice et de promouvoir leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Ces progrès n'auraient pu être accomplis sans les efforts des femmes à travers l'Équateur.

8. **M. Oña Garcés** se félicite de l'introduction d'un objectif distinct sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les objectifs de développement durable, car on ne peut

parvenir au développement durable en 2030 sans assurer leur autonomisation; il faut cependant une réelle volonté politique pour susciter un changement radical.

9. **M^{me} Jayawardene** (Sri Lanka) dit qu'au cours des trois dernières décennies, les conditions socioéconomiques des femmes à Sri Lanka se sont considérablement améliorées : 97 % des filles achèvent leur scolarité primaire; les étudiantes sont majoritaires dans les domaines du droit, de la médecine, de la finance et de l'enseignement; l'accès des femmes aux installations de soins de santé s'est beaucoup amélioré; et le taux de mortalité maternelle a été divisé par deux depuis 1998.

10. Pour promouvoir plus avant l'autonomisation des femmes, le Gouvernement se concentre actuellement sur trois domaines prioritaires, le premier étant l'autonomisation économique des femmes. Compte tenu de l'évolution démographique, le développement économique du pays repose de plus en plus sur les travailleuses, notamment sur les femmes vivant dans les régions rurales, groupe que le Gouvernement tente de toucher dans le cadre de projets de développement rural.

11. Le deuxième domaine prioritaire est l'élimination des violences faites aux femmes. Le Gouvernement a adopté une approche en trois volets conjuguant prévention, intervention et sensibilisation. Il a en outre adopté un ensemble de recommandations visant à améliorer la structure des organes qui s'emploient à lutter contre ce problème, de l'échelon communautaire au niveau national, et a pris des mesures pour appliquer le programme conjoint des Nations Unies sur la prévention et la répression de la violence sexiste à Sri Lanka.

12. Le dernier domaine prioritaire est la participation des femmes à la vie politique et publique. Conscient de la contribution que les femmes peuvent apporter en tant qu'agents de la réconciliation et de la consolidation de la paix, le Gouvernement a mis sur pied des programmes à travers le pays, certains en collaboration avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, afin de faire participer les femmes, en particulier les ménages dirigés par une femme, aux processus de consolidation de la paix.

13. **M. Ghedira** (Tunisie), s'exprimant en sa qualité de représentant des jeunes, dit que les femmes ont toujours joué un rôle prépondérant en Tunisie. Notant les efforts de pionnières dans les domaines tels que la médecine et la politique, qui remontent aussi loin que le neuvième siècle av. J.-C., il ajoute que les femmes sont considérées comme des moteurs essentiels du développement du pays et des piliers de la société en raison du rôle qu'elles jouent dans l'éducation des générations futures. Il n'existe aucune contradiction entre la liberté des femmes et l'Islam.

14. En 1956, une loi inédite interdisant la polygamie, formalisant le divorce et exigeant le consentement des deux parties au mariage a été adoptée. Depuis, le Gouvernement a continué de renforcer le rôle des femmes dans la société. Par exemple, les listes électorales comprennent un nombre égal de candidats et de candidates et les femmes représentent 30 % des membres du parlement. Si beaucoup reste à faire, en particulier en termes de changement législatif, les jeunes tunisiens sont optimistes car le pays a toujours été un chef de file dans le domaine de l'égalité des sexes.

15. **M^{me} Goldrick** (Nicaragua) dit que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer le développement durable. Non seulement il existe un objectif distinct sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais cette question est aussi une thématique transversale pour tous les objectifs de développement durable.

16. Si d'énormes progrès ont été accomplis en termes d'amélioration de l'égalité des sexes, d'accroissement de l'autonomisation des femmes, de réduction de la pauvreté et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes subissent cependant toujours une discrimination, en particulier les migrantes, les femmes autochtones, les handicapées ou les femmes vivant avec le VIH/sida, les rurales ou les femmes vivant dans des zones de conflit, et les femmes vivant dans des pays sous occupation étrangère ou sous le coup de sanctions économiques.

17. L'engagement du gouvernement nicaraguayen à promouvoir l'égalité des sexes et à faire en sorte que les femmes occupent des postes de premier plan dans les domaines politique, économique et social est inscrit

dans diverses lois. La loi sur la famille comprend une stratégie visant à lutter contre les violences faites aux femmes par le biais de services de conseil aux familles, le but étant de promouvoir le dialogue et d'éradiquer les racines culturelles de la violence sexiste. En 2012, le Nicaragua a également adopté une loi prévoyant que toutes les listes électorales doivent comprendre un nombre égal de candidats et de candidates. Cette loi a marqué un tournant dans la transformation économique, politique et sociale de la situation des femmes, car elle a considérablement accru le nombre de femmes occupant des postes dans les administrations nationales et locales et leur a donné voix aux processus décisionnels.

18. **M^{me} Cornelissen** (Pays-Bas) dit qu'elle a interrogé deux agricultrices, l'une aux Pays-Bas, l'autre au Népal, dont les expériences ont souligné l'effet dévastateur des changements climatiques - reconnus comme le plus grand défi de la planète avec l'adoption d'accords historiques tels que les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris - à travers le monde, en particulier sur les femmes. Un nombre disproportionné de femmes ont la responsabilité de nourrir la famille, de collecter de l'eau et des combustibles ménagers et de prendre soin de leur famille, et sont donc les plus durement touchées par les changements climatiques.

19. Dans le même temps, les femmes sont également sous-représentées parmi les personnes qui ont les moyens de lutter contre ce phénomène, telles que les propriétaires fonciers, les décideurs, les entrepreneurs, les dirigeants de banques et les scientifiques. Soulignant que les femmes doivent accéder au savoir, au pouvoir politique, au financement et à la décision dans les entreprises, M^{me} Cornelissen exhorte tous les pays à faire en sorte qu'elles puissent posséder des terres, hériter, obtenir un crédit, créer une entreprise et recevoir une éducation, et à modifier les structures du pouvoir dans les sphères politiques, les entreprises et les milieux académiques pour s'assurer que les femmes participent aux processus décisionnels.

20. **M^{me} Abdulmaleki** (République islamique d'Iran) dit qu'il y a peu de chances de parvenir au développement et à l'autonomisation des femmes sans un environnement intérieur et extérieur favorable. Dans nombre de contextes, les disparités et l'exclusion demeurent élevées tandis que des difficultés

extraordinaires, telles que les conflits armés, ont entraîné une nette régression des progrès des femmes dans les régions concernées. Les femmes sont particulièrement touchées au Moyen-Orient en raison, entre autres, de l'intervention étrangère, de l'invasion militaire et l'occupation étrangère, conjuguées à la prolifération du terrorisme inspiré par les idéologies salafistes et takfiristes.

21. Malgré des obstacles tels que des sanctions injustes contre leur pays, les Iraniennes continuent d'accroître leur rôle dans la société. Le Gouvernement est déterminé à assurer aux femmes un rôle plus central dans toutes les sphères de la vie, en particulier en promouvant leur participation à la prise de décisions et au marché du travail en leur offrant un accès accru à l'éducation, aux ressources économiques et aux perspectives d'emploi, ainsi qu'en faisant en sorte qu'elles soient bénéficiaires du développement sur un pied d'égalité.

22. À cet égard, le Président est directement intervenu pour suspendre l'examen de recrutement dans la fonction publique nationale afin de corriger les quotas hommes-femmes et d'assurer une représentation équilibrée des sexes. En outre, le sixième plan national quinquennal de développement pour la période 2016-2020 comprend l'objectif d'augmenter de 10 % par an le nombre de femmes occupant des postes de direction élevés et appelle toutes les organisations gouvernementales à appliquer une approche tenant compte des disparités entre les sexes dans leur planification, leurs politiques et leurs programmes. À l'issue de l'élection parlementaire de février 2016, le nombre de femmes parlementaires a doublé et, pour renforcer la promotion des droits fondamentaux, le Président a nommé une femme pour superviser la progression de la charte des droits du citoyen qu'il a proposée au sein de l'organe législatif.

23. Par ailleurs, le nombre de femmes entrant dans l'enseignement supérieur a dépassé celui des hommes, et les indicateurs relatifs à la santé des femmes et les services connexes se sont améliorés. Les programmes d'aide sociale ont également enregistré une croissance rapide, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'un plan d'autonomisation des ménages dirigés par une femme, l'autonomisation des détenues, la fourniture d'une aide sociale large aux usagères de drogues et l'élaboration d'une loi nationale sur la

sécurité des femmes et des enfants dans les interactions sociales.

24. **M. Al-Hussaini** (Iraq) déclare que son pays a adopté un certain nombre de lois pour instaurer le principe d'égalité des sexes et éliminer toutes les discriminations sexistes. Un certain nombre d'organes nationaux visant à promouvoir les intérêts et les droits des femmes et des enfants ont été établis, notamment le Comité parlementaire pour les femmes et les enfants, le Département de la police de proximité et le Département de l'aide sociale à l'enfance du Ministère du travail et des affaires sociales. Le principe d'égalité des sexes est inscrit dans la Constitution iraquienne et les lois du pays, notamment dans la loi modifiée sur la nationalité, qui prévoit que les Iraquiens et les Iraquiennes jouissent des mêmes droits pour ce qui est de la transmission de leur nationalité à leurs enfants. La législation iraquienne établit également un quota de 25 % de représentation de femmes au Parlement et dans les conseils des gouvernorats du pays et, depuis 2003, les femmes détiennent nombre de postes clés dans la société et la politique iraquienne, notamment au niveau ministériel, autrefois occupés exclusivement par des hommes.

25. Les femmes et les hommes en Iraq jouissent d'un égal accès à l'éducation, y compris à la formation technique et professionnelle. L'Iraq encourage par ailleurs la coéducation, révisé les manuels et programmes scolaires du pays pour faciliter leur utilisation dans des classes mixtes et s'efforce d'éliminer toutes les discriminations sexistes dans l'attribution des subventions et des bourses.

26. L'Iraq met également tout en œuvre pour éliminer les violences faites aux femmes et, à cette fin, a renforcé les pouvoirs des autorités de détection et de répression compétentes. Il serait toutefois impossible d'assurer le développement durable pour les femmes sans la paix et la sécurité. À cet égard, M. Al-Hussaini attire l'attention sur les violences insoutenables qui continuent d'être perpétrées contre des milliers de femmes yézidiennes et autres en Iraq par les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Ces femmes sont traitées de la manière la plus brutale, font l'objet d'une traite comme esclaves sexuelles et sont vendues comme de simples objets. Il est vital que la communauté internationale apporte toute l'aide possible à l'Iraq afin que son Gouvernement puisse

libérer ces femmes et faciliter leur réadaptation et leur réinsertion dans la société. À ce propos, M. Al-Hussaini se félicite de la coopération en cours entre son Gouvernement et les Nations Unies et salue chaleureusement la signature en septembre 2016, par le Ministre iraquien des affaires étrangères et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, d'un accord historique sur la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits en Iraq.

27. **M^{me} García Gutierrez** (Costa Rica) dit que, compte tenu du lien entre la violence, la discrimination et les inégalités persistantes, le Costa Rica s'est efforcé de créer les moyens institutionnels de prévenir et réprimer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles. La législation civile et pénale existante vise, entre autres, la violence domestique, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et le harcèlement sexuel. Des politiques de prévention, axées sur la violence de rue, la prise en charge des femmes et la violence symbolique, ont également été lancées. Par ailleurs, des progrès sensibles ont été accomplis dans la mise en œuvre d'un programme complet de services d'aide aux victimes de la violence.

28. En outre, il est crucial de fournir aux femmes les instruments nécessaires à leur autonomisation économique afin de renforcer leur indépendance dans d'autres domaines, comme cela a été réaffirmé en juillet 2016 au Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes, coprésidé par le Président du Costa Rica. Des actions et des programmes sont également en cours de lancement pour aider les femmes entrepreneurs et leur fournir un appui technique et économique. À cet égard, le Costa Rica donne la priorité à la mise en œuvre d'un programme d'inspection du travail axé sur la problématique hommes-femmes afin de s'assurer que les employeurs respectent leurs engagements sur des sujets tels que l'égalité salariale.

29. Les conditions structurelles continuent de limiter systématiquement l'autonomisation économique des femmes, notamment par le biais de normes sociales et culturelles défavorables, de lois discriminatoires, de lacunes en matière de protection juridique et d'accès restreint aux actifs financiers, numériques et liés aux biens. La cause de l'écart entre les sexes est à

l'évidence la division sexiste du travail et l'absence de politiques sur la responsabilité sociale conjointe.

30. Il incombe à l'État de remettre en question les normes qui limitent l'accès des femmes à l'emploi ou dévalorisent leur travail. Le Costa Rica a accompli des progrès sensibles dans la consolidation de ses cadres institutionnels au titre de sa politique nationale pour l'égalité des sexes et l'équité du traitement des deux sexes. Ses objectifs sont la prise en charge en tant que responsabilité sociale, l'emploi et le revenu, l'éducation et la société, la protection efficace des droits et l'éradication de la violence, la participation politique, et le renforcement des institutions en faveur de l'égalité des sexes et l'équité du traitement des deux sexes. Il a également établi des stratégies et des partenariats public-privé qui permettront aux femmes d'accéder pleinement à leurs droits.

31. **M^{me} Kupradze** (Géorgie) dit que, parmi les mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes, la Géorgie a amélioré ses cadres juridiques connexes et renforcé ses mécanismes institutionnels. Le plan d'action sur la protection des droits fondamentaux récemment reconduit pour la période 2016-2017 comprend des chapitres distincts sur l'égalité des sexes, la lutte contre les violences faites aux femmes et la violence domestique.

32. En outre, le plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi que le plan d'action national pour la lutte contre les violences faites aux femmes, la violence domestique et la protection des victimes et des survivantes, tous deux sur la période 2016-2017, ont récemment été approuvés comme des documents distincts. Dix-sept textes juridiques ont été révisés afin d'harmoniser la législation nationale avec la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

33. Par ailleurs, dans le cadre de modifications récemment adoptées de la législation procédurale géorgienne, les décisions des tribunaux pourront être révisées sur la base des décisions rendues par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La loi sur l'égalité des sexes et le code sur l'autonomie locale ont également été modifiés afin d'établir des conseils pour l'égalité des sexes dans les municipalités locales.

34. Avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Gouvernement a pris des mesures pour adapter les objectifs de développement durable et leurs cibles à la situation nationale et intégrer la problématique hommes-femmes conformément aux indicateurs approuvés au niveau mondial. Un groupe de travail technique conjoint a été établi pour examiner la déclinaison nationale des cibles des objectifs de développement durable.

35. Enfin, la nécessité d'établir de toute urgence des mécanismes internationaux de suivi sur le terrain est évidente dans les régions occupées de Géorgie, où les femmes et les filles continuent d'être privées, entre autres, de leurs droits à la liberté de mouvement et à l'éducation en langue géorgienne.

36. **M^{me} Popovici** (République de Moldova) dit qu'en avril 2016, le Parlement moldove a adopté une loi prévoyant que femmes et hommes doivent représenter chacun au moins 40 % des candidats d'un parti politique et des ministres du cabinet. La loi interdit également un langage et des images sexistes dans les médias et la publicité, établit un groupe de coordination pour l'égalité des sexes au sein de l'administration publique centrale et élargit les responsabilités des autorités publiques locales en matière d'égalité des sexes. Il est important, avec la participation des médias et des publicitaires, de faire connaître au public moldove et d'appliquer pleinement dans tout le pays cette loi, fruit d'une étroite collaboration avec le bureau de pays de l'ONU, la société civile et les défenseurs des droits de l'homme.

37. En septembre, la République de Moldova est devenue le premier pays d'Europe du Sud-Est à introduire dans les universités nationales un enseignement sur la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, qui améliorera les capacités et les connaissances et les aptitudes professionnelles des fonctionnaires leur permettant d'inclure les droits fondamentaux et les politiques en faveur de l'égalité des sexes dans la planification budgétaire. La budgétisation inclusive ou sociale est essentielle pour s'assurer que les politiques en faveur de l'égalité des sexes et les engagements nationaux en matière d'autonomisation des femmes, tels que les congés de maternité ou parentaux, soient adossés à des financements adéquats et durables.

38. Compte tenu du conflit non résolu dans la région de Transnistrie, qui échappe au contrôle des autorités publiques et où des soldats et des arsenaux étrangers stationnent illégalement, la République de Moldova est consciente de la nécessité d'accroître le rôle des femmes dans la médiation et le règlement du conflit. En mars 2016, une séance d'information et de dialogue sur les femmes, la paix et la sécurité a été tenue dans le pays avec la participation des autorités publiques, des services de détection et de répression et des partenaires internationaux afin d'élargir les débats sur le sujet. Disposer de davantage d'informations sur les bonnes pratiques régionales et mondiales où des femmes participent aux questions de sécurité, en particulier au règlement du conflit, permettrait à la République de Moldova de faire en sorte que son programme de défense nationale soit inclusif et facilité par la contribution des femmes.

39. **M. Emvula** (Namibie) dit que les attitudes patriarcales et certaines croyances traditionnelles font partie des causes des violences faites aux femmes en Namibie. En raison de l'incidence accrue de la violence au sein du couple, le pouvoir judiciaire a intensifié les poursuites et les condamnations des auteurs. Les affaires de crimes passionnels, de viols et de violences domestiques continuent de recevoir une attention particulière de la part des autorités de détection et de répression et des procureurs afin de punir les responsables et d'aider les victimes. Les bureaux régionaux du Ministère de l'égalité des sexes et de l'aide sociale à l'enfance ont entrepris un travail de sensibilisation pour autonomiser les femmes et les filles et identifier et réprimer les situations de violence.

40. En 2016, le Ministère du travail a relevé le salaire minimum des travailleurs domestiques, ce qui accroîtra l'indépendance économique des femmes exerçant cette activité ainsi que leur capacité à négocier au sein de leurs ménages. Le Procurement Act (loi sur les marchés publics) a également été adopté afin d'améliorer l'autonomisation économique de tous les Namibiens, en particulier les femmes et les jeunes. De même, la politique en faveur des petites et moyennes entreprises, lancée en 2016, a mis l'accent sur l'autonomisation économique des femmes afin d'accroître l'équité dans les affaires et l'entrepreneuriat.

41. Par ailleurs, la Première Dame de Namibie a récemment été nommée Mandataire spéciale pour les jeunes femmes et les adolescentes par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida dans le cadre de sa campagne continue pour un monde sans sida. Le pays étant l'un des plus touchés par le sida, la campagne de la Première Dame apportera une visibilité très nécessaire à ce sujet et galvanisera les efforts en vue de combattre cette maladie, qui touche particulièrement les femmes et les filles.

42. **M^{me} al-Kahtani** (Arabie saoudite) déclare que son pays met tout en œuvre pour autonomiser les femmes et s'assurer qu'elles jouissent pleinement de tous leurs droits. Les Saoudiennes participent activement aux différents aspects de la vie publique, notamment en tant que membres du Conseil de la Choura. Elles jouissent également du droit de voter et de se présenter comme candidates aux élections municipales. Elles sont nommées à des postes diplomatiques à l'étranger et représentent l'Arabie saoudite à diverses conférences internationales. En outre, six femmes ont récemment été nommées à la Commission nationale des droits de l'homme d'Arabie saoudite.

43. Le Gouvernement saoudien met tout en œuvre pour renforcer le rôle des femmes dans la société et a adopté de nombreuses lois et décisions à cette fin. Il a également adopté une législation interdisant la violence domestique contre les femmes et les enfants et proposé des mesures de protection pour les victimes. En outre, le Programme de transformation nationale pour 2020 du pays vise à porter la participation des femmes dans la fonction publique à 42 % à cette échéance.

44. Le droit islamique interdit l'oppression des femmes et toutes les formes de discrimination fondées sur la race, le sexe ou la couleur. Partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le pays continuera de défendre et de renforcer le respect des droits fondamentaux des femmes conformément aux dispositions du droit islamique, aux normes internationales et - comme prévu à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques - aux considérations de sécurité nationale, d'ordre public et de moralité publique.

45. Le Gouvernement et le peuple saoudiens sont profondément préoccupés par le fait que des femmes

dans nombre de régions du monde continuent d'être victimes de la violence, de l'exploitation et de la traite des êtres humains. En particulier, ils s'inquiètent du fait que les Palestiniennes continuent de subir de graves violations de leurs droits par les forces d'occupation israéliennes. L'Arabie saoudite exhorte la communauté internationale à prendre des mesures promptes et décisives pour mettre un terme à ces pratiques criminelles et inhumaines et traduire en justice les auteurs de ces crimes.

46. **M. Zulu** (Zambie) déclare que son Gouvernement continue de prendre des mesures pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes. En sus de l'Anti-Gender-Based Violence Act (loi contre la violence sexiste) de 2011, le Gouvernement a décidé d'établir deux tribunaux accessibles appliquant une procédure accélérée afin de mieux rendre la justice dans les affaires de violence sexiste, accroissant ainsi l'accès à la justice des victimes et comme des auteurs présumés. En 2015, le Gouvernement a également adopté le Gender Equity and Equality Act No. 22 (loi sur l'équité du traitement des deux sexes et l'égalité des sexes) transposant les principaux instruments internationaux et régionaux en droit national.

47. Dans le cadre de son examen et de son renforcement continus des cadres politiques et juridiques, le Gouvernement s'est penché en 2015 sur ses politiques nationales en faveur de l'enfance et de l'égalité des sexes afin d'apporter une protection aux femmes et aux filles et d'aborder les nouvelles questions du mariage d'enfants et du mariage précoce ou forcé. En outre, des démarches tenant compte de la problématique hommes-femmes sont en cours d'intégration dans tous les secteurs de l'économie.

48. En 2016, en collaboration avec la Banque mondiale, la Zambie a lancé le projet sur l'éducation des filles et l'autonomisation et les moyens de subsistance des femmes, visant à accroître l'accès des femmes vulnérables à des moyens de subsistance et à assurer l'accès des adolescentes défavorisées à l'enseignement secondaire. Ce projet est conçu pour toucher des milliers de femmes âgées de 19 à 64 ans.

49. En outre, le Gouvernement a continué d'autonomiser les groupes vulnérables, notamment les handicapées. À cette fin, 1 400 clubs et associations de femmes ont bénéficié de subventions financières, tandis que les activités rémunératrices et la sécurité

alimentaire à l'échelle des ménages ont été favorisées. Le Gouvernement fournit également des prêts sans garantie à des femmes dans le cadre de mécanismes de microcrédit, qui visent à promouvoir les compétences entrepreneuriales chez les rurales et ont à ce jour bénéficié à environ 6 000 femmes à travers le pays.

50. **M^{me} al-Muraikhi** (Qatar) dit qu'en incluant un objectif spécifique sur l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale a souligné sa détermination à progresser dans ce domaine crucial, ainsi que le rôle capital que jouent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour réaliser les autres objectifs de développement durable, notamment ceux liés à l'élimination de la pauvreté, l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, et l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives. La communauté internationale est également résolue à parvenir à l'égalité des sexes au plus haut niveau de l'Organisation des Nations Unies, comme le montre clairement le fait que tant de femmes ont récemment présenté leur candidature au poste de Secrétaire général de l'ONU. Le Qatar appuie pleinement la réalisation de cet objectif dans le cadre de son adhésion au Groupe d'amis en faveur d'une femme candidate au poste de Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies.

51. Les Qatariennes jouissent de tous leurs droits en vertu de la Constitution du pays, qui prévoit que les citoyens qatariens sont égaux en termes de droits et devoirs publics et que tous sont égaux devant la loi. La Constitution interdit également la discrimination fondée sur le sexe, la race, la langue ou la religion. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre des Ambitions du Qatar à l'horizon 2030, le pays construit une société où les femmes jouent un rôle de premier plan dans tous les domaines de la vie, tandis que la Stratégie nationale de développement (2011-2016) vise, entre autres, à donner aux femmes les moyens d'occuper des postes de direction grâce aux programmes d'éducation, de renforcement des capacités et de développement des compétences.

52. L'autonomisation des femmes est étroitement liée à la consolidation des droits et devoirs de la famille. La Stratégie nationale de développement contient donc une stratégie sectorielle sur la cohésion familiale et l'autonomisation des femmes afin de soutenir et

d'appuyer les familles en promouvant un équilibre approprié entre le travail des membres de la famille et les obligations familiales. Dans le cadre de cette stratégie, le Qatar élargit la fourniture de services de garde d'enfants, encourage l'adoption d'horaires de travail plus souples et adaptés aux familles, sensibilise au partage des responsabilités entre les membres de la famille et examine la politique du pays en matière de congé de maternité.

53. La Constitution qatarienne prévoit une éducation primaire et secondaire gratuite et obligatoire pour tous les citoyens et les citoyennes, et le pays compte près de deux fois plus de femmes que d'hommes inscrites dans l'enseignement tertiaire. Le Qatar a également établi un certain nombre d'organes spécialisés visant à combattre les violences faites aux femmes et à proposer une protection à ces victimes, et est convaincu que l'élimination de ces violences pourra accélérer le développement et aider à créer des sociétés plus sûres et plus harmonieuses. Le Qatar reste profondément préoccupé par le nombre croissant de migrantes et de réfugiées qui sont victimes de la traite des êtres humains, et M^{me} al-Muraikhi réaffirme que son pays condamne fermement toutes les formes de violences faites aux femmes dans les situations de conflit armé.

54. M^{me} Yparraguirre (Philippines) déclare que, pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles, son pays a récemment adopté une série de lois fournissant une protection supplémentaire aux femmes et aux enfants contre les abus physiques, sexuels, psychologiques et économiques. Le Conseil interinstitutions sur la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants apporte une assistance aux organismes publics pour traiter les cas de violences faites aux femmes, avec l'aide de guides et d'outils d'évaluation. Des établissements de soins et des centres de crise en cas de viol dans diverses parties du pays ont été établis pour fournir des services de protection aux victimes survivantes.

55. En outre, en 2015, la Commission des droits de l'homme a publié les Lignes directrices du défenseur des femmes dans le cadre de la Charte des droits des femmes et des lois connexes afin d'examiner l'application de la loi, suivre le respect, émettre des avis, enquêter sur les affaires et recommander des sanctions en cas de violation. Quezon City a noué un

partenariat avec ONU-Femmes dans le cadre d'une étude visant à recueillir des informations sur la violence contre les femmes et les filles dans les lieux publics, notamment sur le harcèlement sexuel dans les transports publics.

56. Compte tenu que près de dix millions de Philippins, dont de nombreuses femmes, ont migré à l'étranger pour travailler, le Gouvernement a établi un mécanisme d'appui complet grâce à un cadre dédié de lois, réglementations, politiques, programmes et institutions, qui a été mis en œuvre en suivant une approche centrée sur les migrants et fondée sur les droits de l'homme. Des séminaires préalables à l'emploi destinés aux travailleurs migrants mettent l'accent sur des programmes de soutien à l'intention de groupes considérés à risque, tandis que les efforts des autorités chargées de l'immigration pour détecter les victimes potentielles de la traite ont été intensifiés.

57. Les femmes, et de plus en plus les enfants, sont touchés de manière disproportionnée par la traite. En coopération avec les associations religieuses et les organisations non gouvernementales, le programme du Gouvernement pour le rétablissement et la réintégration des victimes de la traite propose un ensemble complet de services à chaque victime ou survivant, à ses proches et à la communauté, et comprend des moyens de subsistance, une formation aux compétences, un appui aux victimes et aux témoins, une aide financière, un hébergement temporaire et un soutien psychologique. Le programme a bénéficié à 5 096 victimes de la traite dans le pays, dont 74 % de femmes, depuis 2013.

58. Les Philippines ont également renforcé la coopération entre les autorités de détection et de répression et les procureurs pour constituer des dossiers plus solides contre les auteurs et faire en sorte que la justice soit rendue. Le nombre de condamnations a été multiplié par six sur la période 2011-2015, par rapport à la période quinquennale précédente. Nombre des personnes reconnues coupables d'infractions de traite ont été condamnées à la peine maximale de réclusion à perpétuité.

59. M^{me} Konurbayeva (Kazakhstan) dit qu'il faut relier la promotion de la femme à des questions capitales telles que la paix et la sécurité, les droits fondamentaux, le développement durable, la réduction de la pauvreté et l'atténuation des changements

climatiques. Des directives et des macro-stratégies de long terme au niveau mondial, appuyées par l'aide publique au développement et la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, sont nécessaires pour surmonter les inégalités dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du mariage, de la parentalité, de la santé procréative et de la participation politique. Le renforcement des capacités en vue de garantir la responsabilité de l'État et l'état de droit est essentiel et doit s'accompagner d'un suivi et d'une utilisation plus stricts des statistiques ventilées par sexe.

60. Le Kazakhstan dispose de politiques et de programmes progressistes axés sur la problématique hommes-femmes, fondés sur les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de Beijing, entre autres instruments. Dans le cadre d'un programme conjoint d'assistance technique avec les organismes des Nations Unies basés dans la région, le Gouvernement a intensifié ses efforts pour éliminer la violence contre les femmes et les filles. Il s'attache actuellement à assurer la participation politique et l'autonomisation économique des femmes en vue de réduire la pauvreté, et à améliorer l'accès à l'éducation et à l'emploi, ce qui contribuera à diminuer le niveau de la traite des femmes et des filles. Le Kazakhstan affiche un taux d'alphabétisation de 99,8 % et 55 % des postes de la fonction publique à l'échelon de l'État sont détenus par des femmes.

61. Le Kazakhstan a mis en œuvre avec succès un plan d'action national décennal sur l'égalité des sexes pour la période 2006-2016 et doit adopter une nouvelle politique nationale sur la famille et la problématique hommes-femmes en 2016. En sa qualité de membre de la Commission de la condition de la femme, le pays continuera à apporter sa contribution financière et politique afin de réaliser pleinement l'égalité et l'autonomisation des femmes.

62. **M^{me} Bernadel** (Haïti) dit que des progrès ont été accomplis en termes de participation égale des femmes dans l'éducation, la formation professionnelle et les processus décisionnels aux niveaux national, régional et international. Le Ministère haïtien à la condition féminine et aux droits des femmes est chargé de concevoir et de mettre en œuvre des politiques publiques équitables pour la promotion et la défense de ces droits et la généralisation de l'analyse selon le

genre. Des difficultés demeurent, mais des progrès ont été accomplis dans les six domaines prioritaires fixés par le Gouvernement haïtien depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing, dont l'éducation et la formation des femmes, l'alphabétisation, et les femmes et l'économie.

63. Le rôle des femmes dans l'économie haïtienne est sous-estimé : elles gèrent 25,3 % des exploitations agricoles familiales, par exemple. Les progrès récents sont notamment un relèvement du salaire minimum des travailleurs domestiques, qui sont majoritairement des femmes, et des avancées dans les domaines de la santé et de la planification de la famille, où la mortalité maternelle a chuté et davantage de femmes savent comment utiliser des moyens de contraception modernes. Après le séisme de 2010, le Gouvernement est intervenu pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les camps de déplacés. En outre, il a pris des mesures structurelles pour combattre cette violence, telles que l'établissement d'une structure dédiée aux affaires féminines au sein de la police nationale et l'amélioration des méthodes permettant de produire et de diffuser les données sur la violence sexiste. Dix des 23 portefeuilles ministériels en Haïti sont détenus par des femmes, et des femmes dirigent quatre des partis politiques du pays (soit 10 % des chefs de partis). La sensibilisation et la formation à la problématique hommes-femmes doivent être intensifiées pour faire en sorte que les femmes continuent d'obtenir davantage de droits. Avec une volonté politique, des actions ciblées, les ressources nécessaires et la mobilisation sociale, l'égalité est possible.

64. **M. Canay** (Turquie) déclare que l'engagement de son pays à améliorer le niveau de vie des femmes et des filles et à faire en sorte que leurs droits soient respectés se manifeste dans les réformes judiciaires que le Gouvernement a entreprises, ainsi que dans les récentes modifications constitutionnelles qui ont introduit une discrimination positive. La Turquie continue d'aider les Nations Unies dans leurs efforts pour parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Par exemple, elle a appuyé l'établissement du bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale à Istanbul et a accueilli la réunion mondiale pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes en décembre 2015.

65. La Turquie a entrepris des travaux d'envergure en matière de protection législative et pratique pour lutter contre les violences faites aux femmes et continue de contribuer aux efforts normatifs et pratiques internationaux. Elle a participé à la rédaction de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et a été le premier pays à la ratifier. Son plan d'action national sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes a été reconduit et actualisé pour la période 2016-2019. À ce jour, la Turquie a établi 46 centres de prévention et de surveillance de la violence, où les femmes victimes de violences peuvent demander de l'aide.

66. La promotion de la femme doit être la priorité dans tous les contextes, y compris dans les situations de crise; il est donc encourageant que l'autonomisation des femmes et des filles ait émergé en tant que thème global au Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu en mai 2016. La promotion de la femme a guidé les efforts humanitaires déployés par le Gouvernement turc pour venir en aide aux 2,7 millions de réfugiés syriens qui ont fui leur pays. Le Gouvernement a accordé à ces réfugiés un statut protégé temporaire et un accès au système national de prestations sanitaires. Plus de 170 000 bébés syriens sont nés dans les centres de protection turcs à ce jour et des mesures ont été prises pour s'assurer que ces centres soient exploités en tenant compte des disparités entre les sexes. La communauté internationale devrait respecter les engagements pris au Sommet mondial sur l'action humanitaire et dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants afin de fournir aux millions de femmes et de filles déplacées à travers le monde l'aide dont elles ont besoin.

67. **M^{me} Krisnamurthi** (Indonésie) dit que la pauvreté touche plus sévèrement les femmes que les hommes en raison de la discrimination sexiste, qui réduit les possibilités des femmes pauvres, et par conséquent leurs ressources, ce qui pourrait les exposer à la violence et à l'exploitation. L'Indonésie a intégré le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris ses cibles relatives à la problématique hommes-femmes, dans ses cadres nationaux. Le Président a fait de l'égalité des sexes une priorité institutionnelle et a retenu trois domaines d'intervention : l'accroissement de la participation des femmes dans les processus décisionnels; la réduction

de la mortalité maternelle et l'amélioration de l'accès des femmes aux services de santé, notamment procréative; et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles. Pour contribuer à cet engagement présidentiel, en 2016 le Gouvernement indonésien a mis en œuvre un nouveau programme en vue d'appuyer la réalisation de l'égalité des sexes au niveau des provinces, des régences et des communautés. Le programme aborde spécifiquement les violences faites aux femmes, la traite des êtres humains et les obstacles à la justice économique. Il comprend diverses activités, notamment un mécanisme de protection des témoins et des victimes de la violence, une formation obligatoire à l'intention des futurs travailleurs migrants et une formation destinée aux femmes entrepreneurs.

68. **M. Bala** (Nigéria) réaffirme l'engagement de son Gouvernement à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Nigéria a mis en place des politiques pour lutter contre les difficultés qui entravent la promotion de la femme, telles que l'initiative Growing Girls and Women in Nigeria, qui relie les processus budgétaires à des cibles spécifiques qui permettront d'améliorer le quotidien et le bien-être des filles et des femmes défavorisées. Pour surmonter les obstacles auxquels se heurtent les femmes dans la vie politique et publique, le Gouvernement aide les bureaux chargés de l'autonomisation politique des femmes à identifier, encourager et aider les femmes à briguer des fonctions publiques. Son engagement se manifeste dans la nomination de femmes hautement qualifiées au cabinet des ministres. Les groupes de la problématique hommes-femmes au sein de tous les ministères d'État ont été renforcés afin d'intégrer efficacement cette problématique dans toutes les sphères de la vie nationale.

69. Le Gouvernement a finalisé les plans d'un système de transfert en espèces et d'un programme en faveur des entreprises, qui apporteront une aide financière à plus d'un million de femmes, artisans et travailleurs agricoles. Il a mis en place des filets de sécurité sociale pour environ 25 millions de citoyens vulnérables, notamment les mères célibataires et les survivantes de la violence sexiste. Il a également établi un programme pour inciter les femmes et les hommes à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et a intensifié sa campagne en vue

d'encourager les filles à étudier des matières scientifiques et accroître leurs connaissances informatiques de sorte à faciliter leur participation future au développement national. Enfin, une loi sur la violence adoptée en 2015 contribue sensiblement à réduire les violences faites aux femmes.

70. **M^{me} Lobo Juarez** (Honduras) dit que la croissance des économies rurales est limitée par les obstacles sexistes qui empêchent les femmes rurales d'accéder aux ressources de base, telles que le crédit. Pour assurer l'autonomisation économique des femmes, le Gouvernement a établi un programme visant à donner accès aux femmes rurales au crédit et à l'assistance technique. Le programme appuiera des activités économiques productives et des services connexes afin d'améliorer le quotidien des femmes, de leurs familles et de leurs communautés.

71. La discrimination au travail étant une cause profonde de la pauvreté, du travail forcé des enfants et de l'exclusion sociale, le congrès national a adopté une loi prévoyant que les femmes et les hommes ont droit à une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Il est impératif que les femmes et les hommes jouissent des mêmes chances et de la même sécurité financière, ce dont on s'assure en garantissant l'égalité des salaires comme des avantages sociaux. Le Honduras demeure résolu à favoriser l'autonomie économique des femmes, indispensable à leur promotion.

72. **M. Mminele** (Afrique du Sud) rappelle que l'Union africaine a déclaré que 2016 serait l'« Année africaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes »; cette année marque également le soixantième anniversaire de la manifestation menée à Pretoria contre la prorogation des lois relatives aux laissez-passer dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, à laquelle ont participé des femmes de tous les milieux sociaux.

73. En mars 2016, l'Afrique du Sud a présenté son cinquième rapport périodique sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce rapport décrit les progrès accomplis dans le pays, notamment l'établissement d'un cadre de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes visant à garantir la disponibilité de financements pour l'autonomisation des femmes à tous les échelons de l'État. Des difficultés demeurent cependant, en dépit

des cadres législatifs et réglementaires antidiscriminatoires mis en place.

74. Chez les agents publics, 42 % sont des femmes, ce qui démontre l'engagement du pays à parvenir à la parité des sexes dans la vie publique. L'Afrique du Sud se classe troisième au niveau mondial en termes de représentation des femmes au Parlement, qui constituent 52 % des présidents de comités parlementaires. Le pays continue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en coordination avec son propre plan national de développement, qui exhorte tous les citoyens à favoriser la promotion des femmes et des filles.

75. **M^{me} Soulama** (Burkina Faso) dit que les femmes contribuent sensiblement aux économies lorsqu'elles jouissent d'une égalité de droits économiques, politiques et civils. Le Burkina Faso a réalisé des progrès notables dans les domaines législatif, institutionnel, politique et socioéconomique en matière de promotion de la femme depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Conscient que les inégalités entraveront la réalisation des objectifs de développement durable, le Gouvernement burkinabé a entrepris un certain nombre de réformes, qui ont abouti à des politiques et des stratégies en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme.

76. Spécifiquement, le Gouvernement a pris diverses mesures en vue de lutter contre les violences faites aux femmes et de promouvoir l'égalité des sexes et l'entrepreneuriat féminin. Ces initiatives sont notamment un programme visant à combattre la violence contre les femmes et les filles, comprenant des activités de sensibilisation et de formation; une loi de 2015 sur la violence contre les femmes et les filles, axée sur la prévention et la réparation; l'instauration d'un quota de 30 % de femmes sur les listes de candidats aux élections législatives et municipales; et l'adoption d'une loi visant à renforcer l'accès des femmes rurales à la terre.

77. En outre, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles et mis en place un programme national d'alphabétisation. La mortalité maternelle a chuté et continuera de baisser grâce aux mesures prises en 2016 pour garantir aux femmes enceintes un accès gratuit aux soins. Une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat

féminin a été adoptée et une direction générale de l'autonomisation économique de la femme a été créée. Compte tenu des nombreux défis qui demeurent, le Gouvernement a fait de la problématique hommes-femmes un principe directeur de son plan national de développement économique et social et entend renforcer la participation des femmes dans la vie politique grâce à l'application de sa loi sur les quotas. Le développement durable n'est pas possible sans la participation effective de femmes autonomes jouissant des mêmes droits politiques, civils et économiques que les hommes.

78. **M^{me} Baomar** (Oman) dit que les femmes et les hommes de son pays jouissent des mêmes droits et libertés, que les Omanaises ont davantage de libertés et une protection juridique plus robuste que dans d'autres États de la région. Plus de 50 % des filles à Oman sont scolarisées et les femmes représentent 55 % des étudiants dans les universités du pays. Le nombre de femmes dans la population active continue également d'augmenter : en 2012, elles étaient 43 % dans la fonction publique et 20,3 % dans le secteur privé. Elles ont occupé des fonctions de ministres et d'ambassadeurs et d'autres postes élevés de l'État et de la fonction publique, et des postes de direction dans les économies des secteurs public et privé du pays. Elles ont également été recrutées au sein du pouvoir judiciaire et se sont hissées à des postes de haut rang dans la police et les forces armées du pays.

79. Les Omanaises jouissent également du droit de voter et de se présenter aux élections municipales et aux deux chambres du Parlement omanais. Les femmes et les hommes reçoivent les mêmes salaires et ont les mêmes droits en termes d'accès aux terrains résidentiels. Les Omanaises sont également protégées par la loi contre le licenciement en cas de grossesse ou de maladie, et ont droit à 50 jours de congé de maternité payé et la possibilité de prendre un an supplémentaire de congé sans solde à la naissance d'un enfant.

80. En 2015, Oman a informé le Conseil des droits de l'homme qu'il avait l'intention de lever ses réserves sur le paragraphe 4 de l'article 15 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et qu'il était en train de modifier sa loi sur les passeports pour permettre aux femmes d'en obtenir un et de voyager sans la permission

préalable d'un tuteur masculin. Oman est convaincu que la protection et l'autonomisation des femmes renforce également la famille et la société, et continuera de faire en sorte que cet objectif demeure une priorité dans tous les programmes et politiques omanais.

81. **M^{me} Karabaeva** (Kirghizistan) dit que le moyen le plus efficace d'assurer la promotion de la femme est de faciliter l'indépendance économique et la participation politique des femmes, et d'accroître l'accès des filles à l'enseignement secondaire et supérieur grâce à des mesures telles que la construction d'écoles en milieu rural. Le Kirghizistan a progressé pour ce qui est d'aider les femmes à accéder à des fonctions dirigeantes au sein du Parlement, de l'administration publique, du pouvoir judiciaire et ailleurs.

82. L'exploitation des migrants et la traite des êtres humains sont exacerbées par des politiques migratoires de plus en plus exclusives qui incriminent les migrants en situation irrégulière, le manque de filières de migration régulière et de regroupement familial et l'exclusion des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants du marché de l'emploi. Pour éviter que les individus vulnérables, en particulier les femmes et les filles, soient victimes de la traite, il faut des mesures permettant d'aborder les questions de la pauvreté, du chômage, de l'accès à l'éducation, de l'immigration dangereuse et de la discrimination sexiste.

83. **M^{me} Sukkar** (Jordanie) dit que l'article 6 de la Constitution jordanienne prévoit que tous les Jordaniens sont égaux devant la loi et qu'il ne peut exister de discrimination entre eux en termes de droits et de devoirs. La Jordanie s'efforce d'accroître le nombre de femmes à des postes décisionnels et de parvenir à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Lors des élections parlementaires tenues en septembre 2016, la part des femmes à la chambre basse du Parlement est passée de 12 % à 15,4 %, et dix femmes ont été élues à la chambre haute, qui compte 65 sièges. On dénombre également 176 femmes juges en Jordanie, qui représentent 18 % de la magistrature.

84. La Stratégie nationale jordanienne pour les femmes (2013-2017) a adopté une approche participative qui a réuni toutes les parties prenantes concernées des pouvoirs publics et de la société civile en vue d'assurer l'autonomisation des femmes dans les

domaines social, économique, politique et culturel et d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 5. La Jordanie est en outre convaincue qu'il faut assurer la participation des femmes, en tant que partenaires à part entière, dans toutes les initiatives pour favoriser le développement inclusif et aborder les difficultés sociales et économiques du pays. Elle modifie par conséquent ses lois sur le travail et la sécurité sociale de sorte à promouvoir la participation des femmes au marché du travail.

85. Les violences faites aux femmes existent dans tous les pays du monde et sont l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues au niveau mondial. Pour faire face aux nouvelles formes de violence et aux flux migratoires massifs survenant à travers la région, qui provoquent des changements démographiques, sociaux et culturels importants, la Jordanie a rédigé un projet de loi qui garantira une protection juridique aux victimes de la violence familiale. Ce projet de loi sera prochainement présenté au Parlement en vue de son adoption. La Jordanie accueille 1,4 million de réfugiés syriens, dont 51 % de femmes et de filles, et s'efforce d'assurer leur sécurité et de leur fournir des services de grande qualité conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et instruments internationaux pertinents. La Jordanie s'emploie également avec les organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales concernés dans le pays à sensibiliser les femmes et les filles réfugiées syriennes aux questions sanitaires, notamment la santé procréative, et, en collaboration avec le Département de la protection de la famille de la police jordanienne, dispense des cours de formation à l'intention des personnels des organisations non gouvernementales intervenant dans les camps de réfugiés sur comment interagir avec les femmes et les filles victimes de violences. La Jordanie est également préoccupée par la situation des Palestiniennes vivant sous l'occupation israélienne, notamment les restrictions de mouvement qui leur sont imposées et les violations de leurs droits à la sûreté et à la sécurité.

86. **M^{me} Vieira** (Cabo Verde) dit que la parité des sexes a essentiellement été réalisée dans son pays à tous les niveaux d'éducation et d'alphabétisation et que des travaux sont en cours pour améliorer la planification de la famille et l'accès à la médecine procréative et garantir les droits liés à la procréation.

Des cadres réglementaires sont en cours d'élaboration afin de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux de la femme et d'éliminer toutes les formes de violence et de discrimination contre les femmes. Le pays a mis en œuvre des plans nationaux qui promouvant l'égalité des droits, des devoirs et des chances des femmes et des hommes.

87. Il reste encore beaucoup à faire pour appliquer efficacement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La délégation caboverdienne invite à intensifier les efforts en vue de promouvoir la participation et le leadership des femmes en politique et garantir leur représentation plus large à des postes décisionnels.

88. **M^{me} Nandi** (Myanmar) dit que son pays a pris les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et promouvoir leurs droits fondamentaux. Suite à l'examen du rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en juin 2016, le Myanmar établira un groupe de travail afin d'appliquer les recommandations figurant dans les observations finales et le rapport du Comité sur ses progrès à une échéance de deux ans.

89. Un Plan stratégique national pour la promotion de la femme (2013-2022) a été adopté en octobre 2013 pour garantir aux femmes l'égalité des sexes, en sus de l'égalité des droits octroyée à tous par la Constitution nationale du Myanmar. Des efforts récents ont permis d'accroître la participation des femmes au plus haut niveau de l'administration publique et de la politique, plus de la moitié des agents publics étant des femmes.

90. Le Myanmar est signataire de la Déclaration d'engagement concernant l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, et une loi nationale contre les violences faites aux femmes est en cours de finalisation. Au niveau régional, le Gouvernement collabore actuellement avec des membres de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN en vue de mettre en œuvre le Plan d'action 2015 de l'ASEAN relatif à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

91. **M^{me} Guzmán Madera** (République dominicaine) dit qu'il est crucial de continuer de mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing pour réaliser les objectifs de développement durable et parvenir à

l'égalité des sexes. La République dominicaine a adopté des politiques encourageant la coopération entre tous les organes publics afin de lutter contre les disparités entre les sexes auxquelles se heurtent les femmes.

92. Le Gouvernement a employé diverses mesures pour sensibiliser les victimes de la violence sexiste, et a mis au point un protocole d'enquête sur le fémicide afin de définir des procédures permettant d'optimiser les capacités et de standardiser les techniques d'enquête scientifique connexes.

93. Nombre d'adolescents pauvres et marginalisés subissent toujours une discrimination et une exclusion de services tels que l'éducation et les soins de santé, qui les exposent à un risque accru d'exploitation, de mauvais traitements et de violence. Des efforts coordonnés supplémentaires sont nécessaires pour combattre le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines et autres pratiques néfastes, et le Gouvernement a introduit des mesures pour réduire les taux de grossesse chez les adolescentes.

94. **M. Rasuli** (Afghanistan) dit que les femmes et les filles afghanes ont enregistré de nettes améliorations de leurs droits politiques, économiques et culturels depuis la chute des Talibans. Les femmes jouissent des mêmes droits de vote, et d'une représentation sensible dans la prise de décisions politiques grâce à l'allocation de 17 % et 26 % des sièges, respectivement, aux chambres haute et basse du Parlement. L'accès des femmes à l'éducation s'est nettement amélioré depuis 2001. La proportion d'étudiantes dans les établissements primaires et secondaires a augmenté de presque zéro à 40 %, et a connu une hausse considérable également dans l'enseignement tertiaire.

95. Des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui dépendent de facteurs économiques, politiques et sécuritaires, devraient être imminents en Afghanistan. Le Gouvernement investira environ 250 millions de dollars dans son Programme de priorité nationale, axé en partie sur l'autonomisation des femmes comme moyen d'atteindre ces objectifs. Le plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, contribuera à accroître de 20 % le nombre de femmes au sein des forces de sécurité.

96. **M^{me} Hadju** (Canada) dit que le Canada a souligné son engagement international en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles à la récente session de la Commission de la condition de la femme, dont il a demandé à être membre pour la période 2017-2021. En sa qualité de Ministre de la condition féminine, M^{me} Hadju a engagé des partenaires clés à travers le pays afin d'élaborer une Stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe. Le Gouvernement s'attaque également au taux de violence bien plus élevé que subissent les femmes et les filles autochtones au Canada, et a lancé une Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

97. Le Canada élabore actuellement un cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin d'élargir l'accès aux services de garde et ainsi de promouvoir l'égalité des sexes, et une stratégie de réduction de la pauvreté pour lutter contre les écarts de revenu persistants. Un plan a été mis en place pour accroître la part de l'analyse fondée sur le sexe dans les décisions fédérales relatives aux politiques, aux programmes et à la législation, et un nouveau processus de recrutement transparent favorisera la diversité dans les postes élevés de la fonction publique.

98. **M^{me} Zewdie** (Éthiopie) dit que son pays a mis en œuvre un certain nombre de politiques, cadres juridiques et mesures administratives en faveur de la promotion de la femme. La proportion de femmes au Parlement est passée de 2,75 % en 1995 à 38,8 % en 2015, et a atteint plus de 40 % dans les conseils régionaux et 50 % au sein des conseils locaux. Dans les tribunaux de première instance, 41 % des juges sont des femmes. La moitié des vacances de poste créées grâce au train de mesures du Gouvernement pour le développement urbain ont été réservés à des femmes pour promouvoir un accès égal aux perspectives de revenu, de même que 30 % des nouveaux logements publics afin d'accroître la propriété résidentielle chez les femmes.

99. Dans l'éducation, l'indice de parité des sexes pour le taux de participation scolaire des filles atteint 94 % dans l'enseignement primaire, 47 % dans le secondaire, 32 % dans le premier cycle et 20 % dans les deuxième et troisième cycles. Cet indice est de 51 % pour la formation technique et professionnelle. Concernant les soins de santé, le Programme de

vulgarisation sanitaire du pays a déployé plus de 41 000 agents à l'échelle nationale, dont 98 % de femmes.

100. **M^{me} Singh** (Australie) dit que le Plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de leurs enfants (2010-2022) vise à réduire les niveaux de violences faites aux femmes dans le cadre d'une coopération entre les pouvoirs publics, la communauté et la société civile, tandis que le train de mesures pour la sécurité des femmes constitue une intervention pratique et immédiate complémentaire pour protéger les femmes et les enfants et aider les victimes de la violence. Cette approche duale est nécessaire, car il faut du temps pour que la prévention donne des résultats tangibles, et la sensibilisation pourrait accroître la demande de services d'appui en faisant connaître aux personnes l'aide disponible.

101. L'Australie agit en partenariat avec ses voisins du Pacifique pour lutter contre les causes profondes de la violence sexiste et aide actuellement les organisations locales de défense des droits de la femme à travailler avec les pouvoirs publics pour rédiger des règlements visant à éliminer un certain nombre de pratiques néfastes telles que la polygamie, la dot et le meurtre de femmes accusées de sorcellerie. Le pays fournit également 6 millions de dollars supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et assurera la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre de son programme d'aide.

La séance est levée à 13 heures.